

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2008 A 20 h 30

**Présents :** M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, F. CORTET, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD.

**Excusés :** M. CHIFFOLEAU, F. DENIS, N. DEYROLLE,

**Secrétaire de séance :** E. BIRET

**Convocation :** 6 octobre 2008



### FINANCES COMMUNALES

Madame le Maire présente au Conseil municipal les états financiers de la commune au 1<sup>er</sup> octobre 2008. La situation de trésorerie est tendue depuis quelques semaines notamment en raison de l'attente du versement des subventions pour la construction de la station d'épuration (464 000 €). Il s'avère que les perspectives financières d'ici fin 2008 démontrent que cette situation restera délicate jusqu'à la fin de l'exercice.

### LIGNE DE TRESORERIE

Madame le Maire propose à l'assemblée de reconduire la ligne de trésorerie du budget communal qui arrive à échéance le 24 octobre prochain.

La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de la Loire consent une ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

Montant :	200 000 €
Durée :	12 mois
Taux :	TEG = Taux de l'index de référence + Marge xj. Exacts/360
Index de référence :	Euribor 1 mois (Index préfixé) – Dernier cours connu : 5.19 % au 8 octobre 2008
Marge :	1.40 %
Base de calcul intérêts :	Exact/360
Utilisation minimum :	En fonction de vos besoins
Calcul des intérêts :	Mensuel
Facturation des intérêts :	Trimestrielle
Mise à disposition :	Par virement sur le compte Banque de France Trésor Public à J pour une demande par Fax, avant 10 heures
Remboursement :	Par virement sur le compte Caisse d'Epargne (sans préavis) avec information par Fax - chaque tirage est d'une durée d'un mois sans remboursement possible pendant cette période
Date de valeur :	Pour les tirages : date d'émission du virement Pour les remboursements : date de valeur figurant sur l'extrait de compte du destinataire des fonds
Paiement des intérêts :	Par la procédure de débit d'office – présentation au plus tôt.
Commission d'engagement :	0.20 %
Commission de non utilisation :	0.05 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen (périodicité identique aux intérêts).
Frais de tirage:	Offert
Droit au timbre :	Offert

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de ligne de trésorerie et charge le Maire ou un Adjoint de signer le contrat à intervenir.

## **BUDGET COMMUNAL**

Le report de réalisation du quartier du Patureau entraîne des modifications des crédits budgétaires prévus au budget communal 2008, notamment en recettes d'investissements où il faut annuler 323 500 €.

Malgré les économies trouvées dans les dépenses, il manque 150 000 € pour équilibrer le budget 2008.

Madame le Maire propose, après avis de la commission de finances, d'approuver les décisions modificatives n° 2 et 3 ci-dessous :

### **Décision Modificative n° 2 :**

#### Compte Dépenses

022	Dépenses imprévues	- 45 000.00
023	Virement à la section d'investissement	45 000.00
673	Titres annulés	200.00
678	Autres charges exceptionnelles	300.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal approuve la Décision Modificative n° 2.

### **Décision Modificative n° 3 :**

#### Compte Dépenses

2157	Mat. et outil. Voirie	- 3 000.00
2184	Mobilier	- 1 500.00
2188	Autres	- 1 000.00
2313	Construction	-100 000.00
2313	Construction	- 8 500.00
2315	Installations, mat. et outillage technique	- 23 000.00
2315	Extensions de réseaux PVR	- 20 500.00
2111	Terrains nus	- 20 000.00
2315	Installations, mat. et outillage technique	- 2 000.00
2315	Installations, mat. et outillage technique	<u>- 8 000.00</u>
		-187 500.00

#### Comptes Recettes

024	Produits des cessions	-323 500.00
1313	Subv. Equipement Départem.	- 20 000.00
1323	Subv. Equip. Non transf. Départem.	- 39 000.00
021	Virement à la section de fonctionnement	45 000.00
1641	Emprunts en unités monétaires de la zon.	<u>150 000.00</u>
		-187 500.00

## **EMPRUNT 150 000 €**

Madame Marie-Josèphe Dupont rappelle que pour financer les investissements 2008, il est opportun de recourir à un financement d'un montant total de 150 000 euros.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre établie par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L. 515-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier, et après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

### **Article 1 : Principales caractéristiques du prêt**

La Commune de La Limouzinière contracte, auprès de Dexia Crédit Local, un prêt dénommé Taux Fixe d'un montant de 150 000 euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 14 ans et 5 mois

Taux Fixe : 6.05 %

Mode d'amortissement : constant

Le profil d'amortissement du prêt résultant du versement des fonds le 05/11/2008 et du paiement de la première échéance le 01/04/2009 génère une charge budgétaire annuelle équivalente à celle d'un prêt au taux de 5.42 % de même montant avec une première échéance 12 mois après le versement des fonds, les échéances suivantes étant positionnées dans les deux cas à intervalles réguliers de 12 mois.

Périodicité des échéances : annuelle

Conditions de Remboursement Anticipé : indemnité actuarielle

Commissions dues au titre du prêt :

- d'engagement : 0.15 % du montant du prêt.

## **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Madame Marie-Josèphe Dupont est autorisée à signer le contrat de prêt et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, le cas échéant et si le contrat le prévoit, aux opérations suivantes :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil d'amortissement.

et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

## **DÉSIGNATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Madame le Maire propose de reporter ce point à une prochaine séance, des précisions ayant été demandées à la Préfecture.

## **SYDELA**

Au 1<sup>er</sup> juin 2008 le SYDELA I a été remplacé par le SYDELA II. Ce syndicat départemental gère la distribution d'électricité. La nouvelle structure doit intégrer le patrimoine et notamment les ouvrages de distribution publique d'énergie électrique, réseaux moyenne tension, postes de transformation et réseaux basse tension.

Le procès verbal de transfert doit être signé par les Présidents des deux syndicats et le Maire de la commune où sont implantés les ouvrages.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer ce document.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le procès verbal de transfert au patrimoine du SYDELA I vers le SYDELA II.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

Madame Gisèle Vaillant, adjointe aux affaires scolaires, présente à l'assemblée le coût financier de l'année scolaire 2007/2008 au Groupe scolaire Gaston Chaissac.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 540.29 € par élève pour l'année scolaire passée.

Ce montant sera sollicité près de la commune de Corcoué sur Logne pour les deux élèves scolarisés à La Limouzinière et servira de base au calcul de la participation au contrat d'association avec l'école privée Saint Joseph pour 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le calcul présenté.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **Convention Service de Remplacement**

Le Centre Départemental de Gestion de Loire-Atlantique propose un service de remplacement pour le personnel administratif.

L'adhésion à ce service permet :

- d'assurer le remplacement de personnels momentanément indisponibles,
- de faire face à un surcroît de travail,
- de pallier des absences liées aux délais de mutation,
- d'assurer des missions temporaires.

Une convention formalise la mise à disposition éventuelle de ce service.

Après délibération, le Conseil municipal approuve la convention proposée et charge le Maire ou un adjoint de la signer.

### **Modification au tableau des effectifs**

Madame le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la manière suivante :

*Restaurant scolaire :*

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour 76h25/mois.
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour 69h58/mois.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour 40h82/mois.

Ces modifications sont liées au départ en retraite d'un agent et à la réorganisation du service.

*Services Administratifs :*

- Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet.
  - Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- Cette modification intervient suite à la promotion interne d'un agent actuellement en place.

Après en avoir délibéré, et sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs du personnel communal applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### **AVENANT CONVENTION SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX**

La Société Protectrice des Animaux, par convention, accueille les animaux trouvés sur la commune à sa fourrière de La Roche sur Yon.

Un avenant modifiant le calcul de la participation communale au 1<sup>er</sup> janvier 2009 est proposé au Conseil municipal.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 le tarif sera de 0.55 €/habitant soit:  $2049 \times 0.55 = 1\,126.95$  €

A l'unanimité le Conseil municipal approuve l'avenant présenté et autorise Madame le Maire ou un adjoint à le signer.

## **MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS A SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU**

### Vœu pour services publics

Madame le Maire fait état de la fermeture prochaine de la Trésorerie de Saint Philbert de Grand Lieu et de son transfert à Rezé à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Ce déplacement intervient après le départ de l'ASSEDIC vers Machecoul dans le cadre du regroupement entre l'ANPE et l'ASSEDIC. De plus, des menaces pèsent sur le maintien des permanences de la CPAM à Saint Philbert de Grand Lieu.

Le Conseil municipal considérant que ces services participent à l'équilibre du territoire en apportant la proximité en milieu rural, demande à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique de surseoir à toute fermeture des services publics de proximité.

### Collèges

Monsieur Samuel DELAUNAY demande si la rumeur concernant la modification de la carte scolaire pour les enfants de La Limouzinière et Saint Colomban fréquentant les collèges de Saint Philbert de Grand Lieu est fondée. A ce jour, aucune information officielle concernant le rattachement éventuel aux collèges de Legé n'a été apportée par l'académie ou le Conseil Général.

Cette modification serait motivée par le taux de remplissage des établissements.

L'assemblée restera vigilante sur ce sujet.

## **AUTORISATION DE POURSUIVRE PAR VOIE DE COMMANDEMENT**

Il est rappelé au Conseil municipal que le recouvrement des recettes de la commune est assuré par la Trésorerie de Machecoul.

Afin de faciliter la procédure de recouvrement, notamment lors d'impayés, il peut être accordé au Trésorier une autorisation permanente et générale de poursuivre.

Cette autorisation permet à la Trésorerie d'améliorer son délai d'intervention et de réagir dès les premiers impayés.

En conséquence il est proposé à l'assemblée d'accorder à Madame le Trésorier de Machecoul une autorisation permanente et générale de poursuivre, par voie de commandement, les redevables de la commune.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, accorde l'autorisation demandée.

## **RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Le Conseil municipal désigne Madame Fabienne ESMANGART de BOURNONVILLE comme référent sécurité routière près des services de la Préfecture.

Madame ESMANGART de BOURNONVILLE fait un compte rendu de la journée sécurité routière organisée ce jour pour les enfants des écoles primaires.

## **PROJET DE LOTISSEMENT PRIVÉ LES NOUVELLES**

Monsieur Frédéric LAUNAY présente l'avant projet sommaire de lotissement privé envisagé dans le secteur des Nouvelles.

## **RÉUNION ÉLUS MUNICIPAUX**

Madame le Maire rappelle la réunion des élus municipaux à la Communauté de Communes de Grand Lieu le vendredi 24 octobre à 18 h 30.

## **COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE**

La cérémonie aura lieu le dimanche 9 novembre à 10 h 30 en présence des enfants des écoles et d'un détachement militaire.

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire propose à l'assemblée de recevoir un représentant de l'ASCODE et Monsieur le Président du Pays pour qu'ils puissent présenter ces deux organismes.

## **LIRE EN FETE**

Monsieur Samuel DELAUNAY donne un compte rendu des animations organisées dans le cadre de « Lire en Fête », un illustrateur de livres pour enfants est intervenu à l'Espace Jean de la Fontaine et la dictée a été faite par une quarantaine de candidats.

## **JOURNÉE DU PATRIMOINE**

L'exposition est toujours en place à l'Espace Jean de la Fontaine où 80 personnes ont été accueillies lors de la journée du patrimoine.

## **ANIMATION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE**

Monsieur Richard NOUNTCHONGOUÉ présente la soirée du 21 octobre 2008 à 20 h 30 Salle Henri IV.

## **TÉLÉTHON**

Samedi 6 décembre 2008 manifestation à La Limouzinière.

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU**

Résumé du dernier Conseil Communautaire.

## **VOIRIE**

Demande d'installation d'un miroir aux Etangs.

**PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 17 NOVEMBRE 2008 - 20 H 30**